

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CD2023- 12/2/17 DOSSIER N°6082	PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Mission Evaluation et Performance*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE ET
L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales :
VU la délibération n°CD2018-12/05/20 du 14 décembre 2018 de l'Assemblée Départementale approuvant les statuts de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse ;
VU l'article 17 des statuts de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse ;*

VU le rapport CD2023-12/2/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,

DÉCIDE,

- D'adopter la convention de partenariat entre le département de la Creuse et l'Agence d'attractivité réactualisée qui se substitue à la convention du 28 décembre 2018 et aux avenants subséquents précités ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET Présidente de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), M. Patrice FILLoux, Elus Membres CA de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET